

échantillons prélevés au Canada même. Si les autres gouvernements sont disposés à participer à ce programme collectif, nous accepterons, pour commencer, d'analyser de façon régulière les échantillons d'air, d'eau, de sol et de produits alimentaires, provenant de 20 à 25 centres d'échantillonnage pour chacune des quatre catégories.

#### **Offre du Canada**

Une fois le principe admis, les analyses pourraient commencer chez nous dans quelques mois, une fois que nous aurons élargi nos laboratoires et complété nos équipes de chercheurs. Il va sans dire que les méthodes d'analyse employées dans nos laboratoires devront permettre d'établir des comparaisons avec les résultats obtenus sous l'égide des autres gouvernements qui participeraient au programme. Ainsi la Commission en trouvera-t-elle sa besogne facilitée; nous espérons que les autres pays examineront les modalités de leur participation à ce projet, et décideront s'ils préfèrent se consacrer au prélèvement des échantillons ou aux analyses de laboratoires.

Si ce programme prend corps, le Secrétariat de la Commission scientifique sera tenu au courant des ententes passées entre les pays qui auront choisi l'une ou l'autre modalité. Les participants informeront le Secrétariat qu'ils ont des échantillons disponibles, et, de concert sans doute avec l'Agence internationale d'énergie atomique, lui signaleront s'ils sont ou non en mesure d'analyser les échantillons envoyés par les autres pays. Ce système permettrait de soumettre les échantillons aux laboratoires les mieux outillés; les résultats des analyses seront évidemment communiqués à la Commission scientifique et aux pays qui auront envoyé les échantillons.

En formulant cette offre et en soumettant ce projet de résolution à l'Assemblée générale, le Canada espère renforcer les pouvoirs de la Commission scientifique et l'aider à progresser sur le plan des réalisations tangibles. Le projet de résolution prévoit que c'est à la Commission d'établir les modes d'action, et ne prétend en aucune façon orienter ou influencer les travaux scientifiques de cet organisme.

Toutes les recommandations de ce document s'inscrivent dans le cadre du mandat de la Commission scientifique, qui a l'autorité voulue pour recevoir les renseignements portant sur les radiations, et recommander l'adoption de normes uniformes quant aux procédures de prélèvement des échantillons et à l'emploi des instruments scientifiques. La Commission avait déjà de son côté demandé aux États membres leur collaboration dans ces domaines.

Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie est le fruit de longues négociations entre les représentants de pays d'aires géographiques et d'opinions politiques fort diverses. C'est pourquoi nous voulons croire qu'il paraîtra acceptable à tous. A nos yeux, il est l'expression tangible d'un désir commun; il permettrait à la Commission scientifique de progresser plus vite, et compléterait nos connaissances sur les répercussions biologiques des radiations ionisantes. C'est pourquoi il faut que la mesure physique, à l'échelle mondiale, de la répartition des radiations et de leur intensité soit précise et complète, et que l'analyse de leurs effets biologiques s'appuie sur des renseignements détaillés et dignes de foi.